

DÉLIBÉRATION N°2026-04-27-35
CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Dominique CHESNEAU ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.

Absente excusée : Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Michael DE SMET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
 Landry FAUCON est désigné secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE intervient notamment dans le domaine de l'information et la sensibilisation des publics : citoyens, scolaires, élus et professionnels.

Par délibération n° 2025-02-17-08, le Conseil municipal avait décidé de signer une convention avec le CAUE avec pour mission de faire découvrir aux élèves des classes CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 les matériaux utilisés et les métiers intervenant pour la rénovation de la grange en nouvelle mairie. Cette convention devait être signée pour une durée de 6 mois, avec un coût de d'accompagnement estimé à 1 760 € pour l'adhésion 2025 à l'organisme et 4 jours de travail.

Le projet a évolué durant l'année scolaire 2025/2026, la convention n'a pas été signée et le CAUE a effectué seulement 2 jours de travail.

En conséquence Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE pour l'année 2026. En effet, l'adhésion ouvre droit à 2 jours forfaitaires de conseiller CAUE.

Pour la commune de Réauville dont le nombre d'habitants est compris entre 401 et 1 000, le montant de la cotisation 2026 s'élève à 700 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'adhérer au CAUE pour 2026,
- **De verser** la cotisation de 700 euros.
- **Autorise** le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tous autres documents utiles.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire
 Landry FAUCON

Le Maire
 Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
 au contrôle de légalité le 30 AVR. 2026
 Affiché le 30 AVR. 2026

NP

Délib-2026-04-27-35 – Adhésion au CAUE 2026

